

- ☐ Dossiers, nombre d'exemplaires : 6 pièces pour les dossiers soumis à autorisation cantonale CCC / 3 pièces pour les dossiers communaux
- ☐ Les formulaires de demande d'autorisation de construire (Commune / Canton, selon type de dossier), dûment remplis et signés
- ☐ Plan de situation du géomètre officiel, coté & signé (Bureau Cordonnier et Rey à Sierre)
- ☐ Extrait de carte au 1 :25'000 avec indication de l'emplacement exact de l'ouvrage par une croix rouge et la mention des coordonnées exactes
- ☐ Extrait valable du Registre Foncier et/ou du cadastre avec les mentions des servitudes et des restrictions de droit public si nécessaire
- ☐ Documents concernant d'éventuelles réunions de parcelles ou mutations en cours
- ☐ Plans dessinés de façon claire, à l'échelle, respectant les standard de la SIA 400:2000 (SN 500 400), légendes relatives aux éléments représentés sur plan, signés par le M.O.
- ☐ Surface du terrain à bâtir / Surface de plancher → Calcul de l'indice
- ☐ Document attestant du respect de l'alignement des routes
- ☐ Distances aux limites et hauteur des façades (cotation sur les plans)
- ☐ Hauteur du bâtiment
- ☐ Cotation des orifices sur les façades ou les vues en plans
- ☐ Point de référence (+/- 0.00 = xxx msm.)
- ☐ Justificatif concernant le nombre de places de parcs en fonction du projet
- ☐ 2 exemplaires des dossiers attestant du respect des mesures de technique énergétique (calcul thermique de l'enveloppe du bâtiment)
- ☐ Plan d'aménagements extérieurs (coté + niveau de référence et hauteur haies/palissades)
- ☐ Projet de plan d'introductions (Eau potable – Eaux claires – Eaux Usées – Electricité – TV – Gaz...)
- ☐ Formulaire AQ protection incendie (y. compris pour ouvrages annexes comme p.ex. garages, cabanes)
- ☐ Formulaire Rhône (voir carte des dangers)
- ☐ Le relevé détaillé du bâtiment par le géomètre officiel, pour toutes les modifications dans la zone vieux village.
- ☐ 2 exemplaires du dossier parasismique élaboré par un bureau d'ingénieurs
- ☐ Demande ad-hoc pour forages géothermiques (PAC Eau)
- ☐ Justificatifs éventuels pour dérogations au RCC
- ☐ L'entièreté des documents spécifiques éventuellement nécessaire selon le projet
- ☐ Eventuels dossiers photos, montages ou tout autre document visant à faciliter la compréhension du projet de construction.
- ☐ Le degré de sensibilité au bruit et les éventuels dépassements des valeurs limites d'immission (OPB)